



LEGISLATURE 2016-2021

COMMUNE D'URSINS

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du 28 juin 2017

Présidence de Monsieur Yves Tacheron, Président

32 membres assermentés : 20 présents
7 excusés
5 absents

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Nomination complémentaire à la commission de gestion
5. Préavis municipal n°1/2017 concernant les comptes 2016 de l'Entente intercommunale pour la Station Epuration
6. Préavis municipal n°2/2017 concernant les comptes et la gestion pour l'année 2016
7. Préavis municipal n°6/2017 concernant les autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition de participation dans des sociétés commerciales
8. Préavis n°7/2017 concernant un projet de donation, parcelle 220 d'Ursins en faveur de la Commune d'Ursins
9. Préavis n°4/2017 concernant la modification de l'article 12 du règlement communal sur la gestion des déchets
10. Préavis n°3/2017 concernant l'adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois
11. Nomination d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal ORPC
12. Préavis n°5/2017 concernant le remplacement de l'éclairage public actuel par un éclairage avec une technologie LED
13. Communications de la municipalité
14. Interventions individuelles

Le Président ouvre la séance et invite les membres du Conseil à avoir une pensée pour Mme Jeanne – *Jeannette* - Frauche décédée récemment à l'âge de 93 ans. Il présente, au nom du Conseil, ses sincères condoléances à sa famille.

Le Président apporte une modification à l'ordre du jour : le point n°4 doit s'intituler « Elections diverses »

L'ordre du jour est accepté.

Le Président explique que toutes les convocations ont été envoyées par courrier, même pour les membres qui avaient fait la demande pour les recevoir par courrier électronique. Pour faciliter les envois électroniques, pour les prochains Conseils, il informe que les documents (préavis municipaux) seront envoyés sous format pdf, ce qui implique qu'ils ne porteront pas la signature du Syndic et de la Secrétaire.

Il indique également que la dernière page du préavis n°2 ne correspond pas à celui-ci, il distribue une copie de la page exacte aux membres.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui n'ont pas été appelées et qui souhaitent être assermentées.

Mme Nicole Maeder se présente.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016 a été annexé à la convocation, il n'en est donc pas fait lecture.

Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à la majorité.

3. ASSERMENTATION

Le Président procède à l'assermentation de la personne citée au point 1.

4. ELECTIONS DIVERSES

M. Yves Tacheron, Président, invite l'assemblée aux élections annuelles.

Il se représente pour la fonction de Président du Conseil Général.

M. Jean-Philippe Burdet, Vice-président, procède à l'élection.

Election à la Présidence

Bulletins délivrés :	21
Bulletins rentrés :	21
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	20
Voix éparses :	0

Est élu M. Yves Tacheron par 20 voix.

M. Jean-Philippe Burdet cède sa place à M. Yves Tacheron, Président, pour procéder à la suite des élections.

M. Jean-Philippe Burdet se représente pour la fonction de Vice-président.

Election à la Vice-présidence

Bulletins délivrés :	21
Bulletins rentrés :	21
Bulletins blancs :	2
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	19
Voix éparses :	0

Est élu M. Jean-Philippe Burdet par 19 voix.
L'assemblée applaudit le Président et le Vice-président.

Scrutatrices

Le Président propose qu'il y ait rocade. Les scrutatrices suppléantes deviendront scrutatrices et vice versa.

Sont élues à la majorité :

Scrutatrices : Mme Madeleine Bovay Guédé
 Mme Véronique Tacheron Wisser

Scrutatrices suppléantes : Mme Isabelle Gachet
 Mme Yolanda Zacchia

Suite au départ de M. Stéphane Chenux, un nouveau membre doit être désigné à la commission de gestion. Le Président propose de nommer le suppléant actuel M. Jacques-Olivier Marrel et de désigner un nouveau suppléant. M. Jacques-Olivier Marrel étant absent ce soir, cette élection est reportée au prochain Conseil.

5. PREAVIS MUNICIPAL N°1/2017 CONCERNANT LES COMPTES 2016 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA STATION EPURATION

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

En l'absence de Mme Sandra Gonin, Boursière, le Président explique que les comptes pour la STEP sont stables. La participation communale s'élève à CHF 20'000.

Le Président donne la parole à M. Didier Bonnard, rapporteur pour la commission de gestion qui s'est réunie le 22 mai 2017 en présence de la Municipalité et de Mme Sandra Gonin, Boursière. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°1/2017 tel que présenté.

Le Président remercie M. Didier Bonnard ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal concernant les comptes 2016 de l'Entente Intercommunale pour la Station Epuration qui est accepté à la majorité.

6. PREAVIS MUNICIPAL N°2/2017 CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION POUR L'ANNEE 2016

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, explique que la commune a bouclé les comptes avec un excédant de revenus de CHF 4'20.80. Les amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 36'800 et les attributions aux fonds de réserve (ancienne laiterie, grande salle et bâtiment communal) s'élèvent à CHF 85'000. Les rentrées d'impôts ont été supérieures à celles budgétées et le décompte final de la péréquation a été en faveur de la commune.

M. Georges Burdet demande pourquoi, au compte 65.318 (Défense contre l'incendie – cotisations et assurances), les charges sont de CHF 2'075 alors que seulement CHF 500 avaient été budgétés.

M. Jean-Yves Cruchet explique qu'il faut soustraire la valeur du compte 65.436 (Défense incendie – remboursement de tiers), soit CHF 1'880 au CHF 2'075 du compte 65.318. Car, la commune d'Ursins avait avancé l'argent pour l'organisation du souper de fin d'année des pompiers.

M. Georges Burdet demande si l'incendie, en décembre 2015, ne serait pas une explication au problème « des fuites d'eau » dans le village.

M. Julien Favre, Municipal, répond qu'effectivement, il y a une différence entre la quantité d'eau que la commune achète et la consommation des habitants d'Ursins. Il a posé des capteurs, mais ces recherches n'ont rien donné.

Le Président estime que la remarque de M. Georges Burdet est pertinente et M. Patrick Marrel ajoute que 300 m³ ont été utilisés pour ce sinistre. Cependant, les fuites d'eau sont supérieures à cette quantité.

M. Rémy Tacheron demande des précisions sur le compte 355.380 (Grande salle – alimentation du fonds de réserve) et plus particulièrement sur la facture du consultant (CHF 10'692.-).

M. Julien Favre lui répond qu'il s'agit d'une facture de M. Eric Favre qui est mandaté pour le projet de la Grande salle.

Le Président donne la parole à M. Jean-Philippe Burdet, rapporteur pour la commission de gestion qui s'est réunie le 22 mai 2017 en présence de la Municipalité et de Mme Sandra Gonin, Boursière. La commission a constaté que les dépenses sont gérées avec rigueur et que les revenus affichent une forte croissance. La commission note qu'il est réjouissant que la commune d'Ursins affiche des finances saines et, en tenant compte de son faible endettement actuel, elle propose que la Municipalité étudie l'opportunité de diminuer le taux d'imposition pour alléger les charges des contribuables d'Ursins. La commission, n'ayant pas d'autres remarques à formuler, demande au Conseil général d'accepter le municipal n°2/2017 tel que présenté.

Le Président remercie M. Jean-Philippe Burdet ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal concernant les comptes et la gestion pour l'année 2016 qui est accepté à la majorité.

7. PREAVIS MUNICIPAL N°6/2017 CONCERNANT LES AUTORISATIONS GENERALES A ACCORDER A LA MUNICIPALITE POUR L'ACQUISITION OU L'ALIENATION D'IMMEUBLES, DE DROITS REELS IMMOBILIERS OU DE TITRES DE SOCIETES IMMOBILIERES, AINSI QUE POUR L'ACQUISITION DE PARTICIPATION DANS DES SOCIETES COMMERCIALES

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Henri Wiser, Syndic, explique à l'assemblée que cette demande d'autorisation est basée sur l'article 4 de la loi du 28 février 1956 sur les communes. L'intérêt de cette autorisation est de permettre à la Municipalité d'intervenir rapidement, sans passer par un préavis à présenter devant le Conseil, dans un certain nombre de situations (par exemple : établissements de servitude ou de droit de superficie). La limite financière est fixée à CHF 20'000 par objet.

Le Président donne la parole à M. Didier Bonnard, rapporteur pour la commission de gestion qui s'est réunie le 22 mai 2017 en présence de la Municipalité. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°6/2017 tel que présenté.

Le Président remercie M. Didier Bonnard ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°6/2017 qui est accepté à la majorité.

8. PREAVIS MUNICIPAL N°7/2017 CONCERNANT UN PROJET DE DONATION, PARCELLE 220 D'URSINS EN FAVEUR DE LA COMMUNE D'URSINS

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Henri Wiser explique que Mme Anne Mathey souhaite donner à la commune d'Ursins une parcelle de forêt de 9'840 m². L'impact financier sur le poste « forêts » serait de CHF 150.- par année (pour les frais de gestion).

Mme Madeleine Bovay Guédé précise qu'il s'agit d'une volonté de feu M. Gaston Bovay.

Le Président donne la parole à M. Didier Bonnard, rapporteur pour la commission de gestion qui s'est réunie le 22 mai 2017 en présence de la Municipalité. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°7/2017 tel que présenté.

Le Président remercie M. Didier Bonnard ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal concernant un projet de donation, parcelle 220 d'Ursins en faveur de la commune d'Ursins qui est accepté à la majorité.

9. PREAVIS MUNICIPAL N°4/2017 CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 12 DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DECHETS

M. Patrick Marrel, Municipal, annonce que la Municipalité retire le préavis n°4/2017 car elle vient de recevoir un programme qui permet de calculer le taux de couverture ainsi que la valeur de l'impôt personnel sur les déchets. La Municipalité n'a pas disposé d'assez de temps pour analyser les résultats obtenus par ce programme.

Plusieurs membres du Conseil remercient la Municipalité pour le retrait de ce préavis.

M. Cédric Wiederkehr estime que le ramassage des déchets verts est très apprécié des habitants de la commune et que ce n'est pas en augmentant les taxes que l'on va favoriser le recyclage.

10. PREAVIS MUNICIPAL N°3/2017 CONCERNANT L'ADOPTION DES STATUTS ET L'ADHESION A LA NOUVELLE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DU DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS

Le Président explique qu'il s'agit de moderniser la structure de la Protection civile vaudoise. Pour la commune d'Ursins, une commission composée de M. Georges Burdet, M. Pierre-Alain Dick et de M. Julien Gavillet a été nommée l'année dernière.

Le Président donne la parole à M. Georges Burdet, rapporteur pour la commission qui s'est réunie le 29 mai 2017 en présence de la Municipalité. La commission s'est ensuite réunie le 6 juin 2017. Le travail de la commission a débuté en décembre 2016 avec l'examen de l'avant-projet des statuts. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°3/2017 tel que présenté.

Le Président remercie M. Georges Burdet ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal concernant l'adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois qui est accepté à la majorité.

11. NOMINATION D'UN DELEGUE ET D'UN SUPPLEANT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL ORPC

M. Henri Wiser propose de nommer comme délégué M. Grégory Bréchon et comme suppléant M. Julien Favre.

Le Président procède au vote et l'assemblée désigne à la majorité M. Grégory Bréchon comme délégué au Conseil intercommunal ORPC et M. Julien Favre comme délégué suppléant à ce même Conseil.

12. PREAVIS MUNICIPAL N°5/2017 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ACTUEL PAR UN ECLAIRAGE AVEC UNE TECHNOLOGIE LED

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Patrick Marrel explique que plusieurs luminaires le long de la route cantonale commencent à montrer des signes de faiblesse. La Municipalité estime que c'est l'occasion de changer l'éclairage public en équipant les luminaires avec la technologie LED. Le montant de ce changement s'élève à CHF 42'000 (des subsides de CHF 6'900 pourraient être accordés après la réalisation des travaux). Ce projet serait financé par le biais des liquidités courantes.

M. Rémy Tacheron demande si le modèle installé le long de la route cantonale (Tekk S 32 LED 70 W) est imposé par le Canton.

M. Patrick Marrel lui répond qu'il faut respecter une certaine luminescence le long de la route cantonale et le choix du modèle doit respecter cette norme.

Mme Aude Bonnard demande si l'intensité de l'éclairage va changer en fonction des heures.

M. Patrick Marrel répond qu'une réduction de la puissance est prévue entre 20h00 et 23h00 et une nouvelle réduction entre 23h00 et 5h00.

Mme Claudia Tacheron demande comment se fait la commande des éclairages.

M. Patrick Marrel répond que chaque lampe est équipée d'une carte électronique.

Le Président donne la parole à M. Pierre-Alain Dick, rapporteur pour la commission chargée de l'étude du préavis n°5/2017 qui s'est réunie le 29 mai 2017 en présence de la Municipalité. La commission propose à la Municipalité qu'un point de situation soit fait, lors d'un prochain

Conseil, quant à l'abaissement nocturne. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°5/2017 tel que présenté.

Le Président remercie M. Pierre-Alain Dick ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal concernant le remplacement de l'éclairage actuel par un éclairage avec une technologie LED qui est accepté à la majorité.

13. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Henri Wiser, Syndic, nous informe que la Municipalité étudie plusieurs projets. L'étude pour la Grande salle suit son cours. L'Eglise semble se détériorer, ce qui est dommage car il s'agit d'un site historique qui pourrait devenir un lieu touristique. Le four à pain pourrait être réaménagé (avec l'installation d'un carnotzet). Le bâtiment de l'ancienne laiterie a besoin aussi de quelques travaux, notamment des travaux d'isolation. La Municipalité va également établir le plan d'affectation du village.

M. Grégory Bréchon nous informe qu'il n'y aura pas de lignes blanches sur la route cantonale Pomy-Ursins car moins de 2'000 véhicules par jour passent sur ce tronçon.

M. Julien Favre nous informe que les locataires de l'ancienne laiterie ont des charges de chauffage très importantes car le plancher des combles et le toit du bâtiment ne sont pas isolés. Concernant la Grande salle, des travaux d'isolation sont aussi à prévoir ainsi que le changement du chauffage. Un Conseil pourrait être prévu en automne pour la présentation du projet « Grande salle ».

Mme Aude Bonnard fait remarquer que la commune de Pomy construit une nouvelle Grande salle et que la commune d'Orzens vient de finir la sienne. Elle demande à la Municipalité d'évaluer les besoins réels des habitants d'Ursins et de rester modeste dans ce projet. Elle rappelle que, quand elle était à la Municipalité, avec Mme Sylvette Gavillet, la pose de panneaux explicatifs avait été prévue après les travaux de réfection du mur de l'Eglise. Malheureusement, cela ne s'est jamais fait et elle remercie la Municipalité de son intérêt pour l'Eglise du village.

M. Julien Favre répond que la Grande salle fait partie du patrimoine de la commune et qu'il est dommage de ne pas d'en occuper. Un membre de la commission avait émis l'idée de remplacer la Grande salle par un bâtiment comprenant un appartement, une salle de réunion (pouvant contenir 80 personnes) et les bureaux communaux. Il estime qu'il est plus judicieux de rénover le bâtiment existant et qu'un investissement de CHF 500'000 serait supportable pour la commune.

M. Cédric Wiederkehr rappelle que le rôle des commissions est de proposer des solutions et d'ouvrir le débat.

Mme Solange Masson Michel estime que la Municipalité devrait prioritairement engager des travaux dans le bâtiment de l'ancienne laiterie et, ensuite, s'occuper de la Grande salle.

M. Henri Wiser précise que le confort des locataires de l'ancienne laiterie est une priorité. Il demande aussi aux Conseillers de préciser leurs attentes concernant la Grande salle.

Plusieurs membres du Conseil interviennent sur ce sujet et le Président demande à la Municipalité de prendre note des différentes remarques.

M. Pierre-André Burdet signale que les portes de la Grande salle ne fonctionnent pas. C'est un problème urgent à résoudre le plus vite possible.

Mme Christine Celerier Bovay demande si un projet d'appartement dans les combles de l'ancienne laiterie serait envisageable.

M. Julien Favre répond qu'un appartement était prévu dans les combles et M. Georges Burdet précise que le projet n'a pas été réalisé car il manquait des places de parc.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, répond à l'intervention de Mme Claudia Tacheron (voir PV de la séance du 7 décembre 2016). En cas de problèmes avec les transports scolaires, Car postal et les Travys ont l'obligation d'en informer directement le Municipal, c'est-à-dire lui-même. Donc, en cas de problèmes, il avertira les parents des écoliers.

Normalement, la surveillance policière va être renforcée à l'arrêt du bus de l'école des 4 Marronniers.

M. Julien Favre nous informe que le règlement sur les eaux a dû être retourné aux services de l'Etat après quelques corrections peu importantes.

14. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Mme Claudia Tacheron nous informe qu'il n'a plus de bureau Car postal à Yverdon.

Mme Véronique Tacheron Wiser explique que les décorations du Giron (arbres de mai sur les lampadaires) n'ont pas pu être enlevées car l'élévateur est en panne.

Mme Aude Bonnard demande quand se tiendra le prochain Conseil.

Le Président lui répond qu'il se tiendra le 1^{er} mercredi d'octobre. Il remercie le chœur mixte La Coccinelle pour l'organisation du Giron de la Menthue et la Jeunesse d'Ursins pour les festivités de son 150^e anniversaire. Il rappelle à l'assemblée que la Jeunesse d'Ursins organise, comme chaque année, la fête du 1^{er} août et que L'Amical des Pompiers d'Ursins organise sa soirée pizza le 25 août.

Le Président lève la séance à 22h10.

Le Président

La Secrétaire

Y. Tacheron

S. Masson Michel